

## ESSMS : préparer l'EPRD 2022

Une journée de formation à distance

**jeudi 7 avril 2022 de 9h30 à 17h00**

L'EPRD est devenu le cadre budgétaire des EHPAD et de la plupart des ESSMS du secteur du Handicap et tend à se généraliser dans les autres catégories d'établissements et services.

IPP-Formation propose ce web-séminaire consacré à la mise au point des différentes composantes de ce document.

### Les participants

Les ESSMS et leurs organismes gestionnaires devant présenter des EPRD en 2022

### L'intervenant

Cédric Valade, consultant et formateur, anime cette journée.  
Spécialiste de la fonction budgétaire et comptable, c'est un pédagogue très apprécié.

### Les questions traitées

#### Les règles applicables à l'EPRD, le calendrier 2022

Les échéances à respecter : les différents cas de figure liés au statut de l'établissement.

#### La prise en compte des mesures gouvernementales impactant les budgets d'ESSMS en 2022

#### Bien comprendre le cadre EPRD

L'architecture du cadre principal.  
Les onglets "techniques" : bilan financier et PGFP.  
Les annexes (le tableau prévisionnel des effectifs rémunérés, ...).

#### Mettre au point méthodiquement son EPRD

La préparation de l'information nécessaire.  
Le mode d'emploi des différents onglets.  
Le séquençement et l'ordre d'instruction des différentes parties.

#### Préparer le rapport budgétaire et financier

Les points-clés du rapport.

#### Le contrôle des EPRD par les autorités

Les points de vigilance, les zones de contrôle.

### L'horaire

Le matin : de 9h30 à 12h45.

L'après-midi : de 13h45 à 17h00.

Une pause de 15 minutes est effectuée au milieu de chaque demi-journée.

### Les modalités pédagogiques

Les participants pourront poser des questions par écrit au fur et à mesure du déroulement de la session.

Un dossier documentaire sera adressé par courriel avant le début de la session.

### Les modalités techniques

Le séminaire se déroulera sur une plate-forme de vidéoconférence hébergée sur internet. Vous n'aurez pas besoin de télécharger un logiciel spécifique, mais seulement :

- d'une connexion internet à haut débit (ADSL ou 4G ou fibre)
- d'un navigateur web : une version récente de Chrome, ou Firefox, ou Safari, ou Edge, ou Opéra.

à retourner à **ipp@ipp.fr**

## ESSMS : préparer l'EPRD 2022

jeudi 7 avril 2022 de 9h30 à 17h00

### Les conditions de participation

Les frais d'inscription, non soumis à TVA, sont de 595 euros par participant.

### Les modalités d'inscription

#### Inscription des participants par le gestionnaire de la formation continue

Le présent formulaire d'inscription peut être rempli sur ordinateur ou au stylo.

Vous pouvez le signer...

- ♦ soit "manuellement", en y apposant le cachet de votre collectivité
- ♦ soit électroniquement si votre collectivité adhère à une plate-forme de signature dématérialisée.

Le formulaire sera ensuite adressé par courrier électronique à ipp@ipp.fr

La personne ayant procédé à l'inscription recevra un **e-mail de confirmation** et une **facture valant convention de formation simplifiée**.

Toute inscription confirmée est définitive et payable après la tenue du séminaire.

#### Accès des participants à la plate-forme de vidéo-conférence

Chaque participant inscrit recevra un **courriel d'invitation** comportant un **lien hypertexte d'accès à la formation**. Des courriels de rappel lui seront adressés quelques heures et quelques minutes avant le début du séminaire.

### Organisme-client

Dénomination

Adresse postale

### Gestionnaire de l'inscription

Adresse e-mail

Prénom et Nom

Service

Téléphone

### Participants

Civilité	Prénom	NOM	Adresse e-mail de connexion

Montant net total des frais d'inscription = nombre de participants ( \_\_\_ ) x 595 Euros = \_\_\_\_\_ €

Fait à

Le

Par (nom du signataire)

Signature et cachet